

Partenariat Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Agences d'urbanisme

CONFORTEMENT DES CENTRALITES ET REDYNAMISATION DES CENTRES VILLES

Monographies communales :
MANOSQUE



INTRODUCTION

Quinze communes à la loupe

Alpes de Haute Provence
Castellane
Manosque

Alpes-Maritimes
Valbonne
Grasse

Hautes Alpes
Gap

Bouches-du-Rhône
Arles
La Ciotat
Salon-de-Provence
Septèmes-les-Vallons
Tarascon

Var
Brignoles
La Valette-du-Var
Draguignan

Vaucluse
Orange
Pernes-les-Fontaines

Dans le cadre des travaux du SRADDET, la Région a souhaité mieux connaître les situations et dynamiques de ses territoires, souvent structurés autour ou composés de villes petites et moyennes. Ce regard renouvelé sur les espaces régionaux s'est construit en collaboration avec le réseau des agences d'urbanisme régional. Il s'est composé autour de trois démarches complémentaires, chacune construite à des échelles différentes.

- Une observation du positionnement de 20 EPCI régionaux par rapport à des intercommunalités équivalentes dans le Grand Sud.
- Une caractérisation de l'espace des périurbains régionaux, en marge interne ou externe et hors des métropoles.
- Un diagnostic des processus en cours dans 100 villes moyennes et leur centre ancien.

Cette dernière démarche sur les centres a été entamée dès 2015. Elle s'est concrétisée par un atlas de 100 centres et une synthèse des enjeux répertoriés par ce travail d'atlas. Elle s'est poursuivie en 2017 par une analyse plus poussée et partagée d'une quinzaine de centres illustrant la diversité des situations régionales. Basé sur une analyse documentaire poussée et des entretiens approfondis auprès d'acteurs locaux, techniciens et élus, ce travail a eu pour objectifs de :

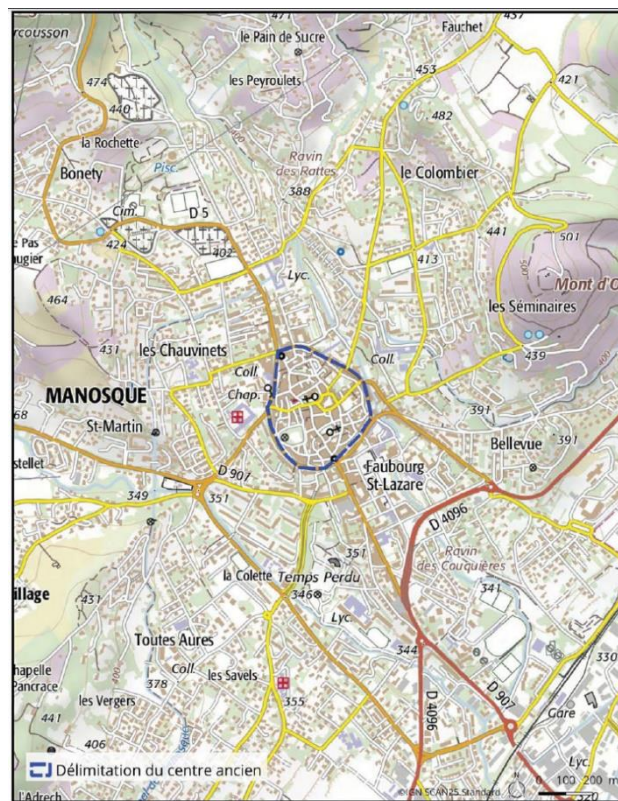
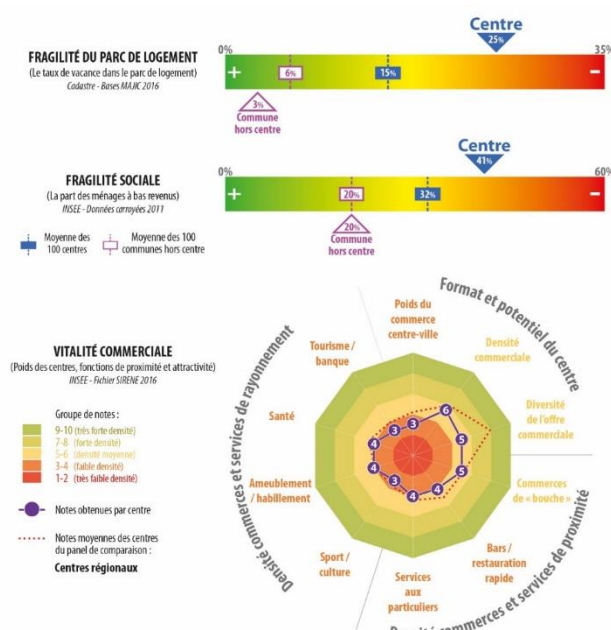
- faire émerger une vision locale des enjeux liés au centre-ville, sa situation et son évolution.
- avoir un retour sur les initiatives publiques et privées menées sur ces centres.
- connaître les projets en cours de réalisation ou de définition sur ces centres à l'heure où au niveau national, de nouveaux dispositifs se mettent en place pour agir pour les cœurs de ville.

Au-delà des constats quantitatifs, les 15 monographies permettent d'éclairer la mise en mouvement des territoires, dans toutes les diversités de situation et de dispositifs et acteurs mobilisés.

Manosque

Monographie du centre-ville

1. LES DONNEES CLEFS DE L'ATLAS



Portrait social / Logement	Population	Part des ménages à bas revenus	Logements vacants	Total logements	Taux de vacance
Centre	2 800	40,5%	1 868	7 380	25,3%
Hors centre	18 648	19,9%	211	7 137	3,0%
Total Commune	21 481	23,2%	1 657	14 517	11,4%

sources : INSEE-données carroyées 2010 et fichiers MAJIC 2016

Commerce	Densité de commerces par type d'activités							Indicateurs commerce		
	Commerces et services de proximité			Commerces et services de rayonnement				Densité globale	Diversité	Poids du commerce de centre-ville dans la commune
	Commerce de bouche	Bars, restauration rapide	Services aux particuliers	Sport, culture	Ameubl., Habillement	Santé	Tourisme, banque			
Centre	7,4	6,7	8,1	3,1	21,4	14,3	13,4	61,8	63,0%	23,2%
Total centres	7,7	8,6	9,7	8,6	22,7	20,2	21,5	65,8	60,9%	36,9%

source : INSEE-SIRENE 2016

2. POSITIONNEMENT GLOBAL DU CENTRE ET HISTORIQUE DES ACTIONS

Au milieu des années 1950 jusqu'aux années 1970, la ville de Manosque a vu sa population tripler, passant de 7.500 à 20.000 habitants. L'arrivée de cette nouvelle population (Centre de l'énergie atomique et des énergies renouvelables - CEA de Cadarache - et rapatriés d'Afrique du Nord) s'est traduite par une urbanisation non contrôlée en périphérie du centre, délaissant celui-ci. La volonté de l'équipe municipale en place à cette époque était donc de **rétablir les relations entre le cœur de la ville, son centre ancien, et les extensions périphériques**, d'où la signature d'un **Contrat ville moyenne en 1975**, un des premiers de France, afin d'établir un programme d'actions avec des aides financières de l'Etat. Une procédure d'**Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) en 1976** a permis la **réhabilitation de près de 400 logements**.

La situation de la ville de Manosque au début des années 1990 n'est pas très encourageante pour le devenir de son centre ancien et le développement social de la commune. Le centre de la ville, qui jouait un rôle commercial important, s'est vu fragilisé par le développement de grandes surfaces au Sud de la ville. De plus, l'apparition d'un tissu pavillonnaire et d'immeubles collectifs a considérablement isolé le centre ancien. L'absence de liens entre les « nouveaux » quartiers et le centre historique a entraîné un sentiment d'exclusion de ces populations et principalement les jeunes. Aussi, la ville de Manosque a signé avec l'Etat et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur une **Convention d'objectifs de la Politique de la ville sur la période 1996-1998** afin de mettre en œuvre un programme global de développement social urbain pour favoriser le développement cohérent de la ville et l'intégration de toutes les populations. C'est ainsi qu'ont été mis en avant des objectifs touchant à la **requalification du centre**, à l'**amélioration de logement** et des actions de **création d'équipements publics** à l'échelle de la commune permettant d'accueillir l'ensemble de la population. Une **OPAH** a été mise en place pendant cette période ainsi qu'un **Programme social thématique (PST)**.

Dans la continuité de la mise en œuvre d'une politique sociale à l'échelle communale, la ville de Manosque a souhaité appuyer sa politique de développement urbain par la réalisation avec l'Etat, la Région PACA, le Fond d'Action Sociale pour les travailleurs immigrés, le Département des Alpes-de-Haute-Provence et les bailleurs sociaux, d'un **Contrat de Politique de la ville sur la période 2000-2006**, qui a permis de mutualiser les moyens afin de mener à bien la mise en œuvre de projets structurants dans les domaines du social, de l'économie, de l'habitat, de la culture et de la jeunesse, dans l'objectif d'**assurer la mixité sociale**. Le Plan de référence du centre historique de 2004 se positionne sur la **redynamisation du centre-ville et de ses fonctions commerciales et culturelles** autour de trois approches : patrimoine, commerce et habitat. Ces éléments ont été intégrés dans les objectifs fixés par le **Plan local d'urbanisme (PLU), approuvé en 2005**. Celui-ci met l'accent sur la requalification des logements et espaces existants ainsi que la **restructuration des cellules commerciales** du centre-ville. Le PLU oriente également une **réorganisation des axes de circulation et du stationnement** pour rendre le centre-ville accessible à ses résidents et sa clientèle.

Malgré ces efforts, le centre historique n'arrive pas à rattraper son retard en termes de réhabilitation. Le **Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS)** de 2007 place les habitants au cœur du développement en les faisant participer à la définition des projets. Ses principales actions consistent à **lutter contre l'insalubrité et créer de la liaison entre le centre et les quartiers**. L'ensemble de ces actions a été repris dans le **Plan local d'habitat (PLH) approuvé en 2014**. L'évaluation effectuée dans le cadre du renouvellement du Contrat de Ville pour la période 2015-2020 a conclu que « si le bilan quantitatif des actions est honorable, le bilan qualitatif des résultats et de l'état actuel de la commune montre que, malgré le contrat politique de ville, la situation de Manosque présente encore des signes de fragilité ». De plus, il apparaît que certaines thématiques, pourtant jugées prioritaires lors du diagnostic du CUCS en 2007 et ayant fait l'objet d'axes d'interventions, n'ont fait l'objet d'aucune action comme l'habitat et le cadre de vie.

Dans le cadre de la réforme de la Politique de la Ville de 2015, le rôle des intercommunalités en matière de cohésion sociale et territoriale a été renforcé dans une logique de projet de territoire. Les orientations stratégiques du **Contrat de ville 2015-2020** de la communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération (DLVA) s'appuient sur trois volets : économie-emploi, habitat-cadre de vie et cohésion sociale. Il porte également un regard sur des enjeux transversaux tels que la lutte contre les discriminations, l'égalité homme-femme ainsi que la citoyenneté et l'accès au droit. L'évaluation du contrat à mi-parcours, obligatoire dans le cadre de la loi programmation pour la ville et la cohésion urbaine, est en cours.

Le **Schéma de cohérence territoriale (SCOT) pour la période 2017-2035**, affiche une volonté de rééquilibrage en renforçant la ville-centre et limiter la consommation d'espaces. Une des orientations consiste à réinvestir les centres urbains et les requalifier, d'où la participation de l'intercommunalité dans opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH, OPAH-RU, RHI). Un des enjeux du SCOT est aussi d'encadrer l'activité commerciale et de soutenir le commerce de proximité dans les centres, notamment le centre historique de Manosque. Pour maintenir une attractivité résidentielle, le projet privilégie l'implantation des commerces et services de grande superficie sur Manosque, centre historique et identitaire, ainsi que dans les localisations préférentielles du commerce définies au Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et identifiées dans le Document d'orientation et d'objectifs (DOO).

Sur le volet commercial, un **Document d'aménagement commercial (DAC)** a été approuvé en 2012, qui fixe quant à lui un objectif de **recentrage de l'urbanisation commerciale sur le centre-ville**. Au regard des différents constats, les **équilibres entre les centres et les périphéries semblent de plus en plus difficiles à trouver**, compte tenu notamment des opportunités foncières qui se sont présentées aux abords des communes et de la libéralisation des implantations (Loi de Modernisation de l'Economie - LME). Les communes devront délimiter dans leurs PLU les limites des centres. En 2016, la DLVA en partenariat avec l'Etat, met en place le **Fonds d'Intervention pour le Service, l'Artisanat et le Commerce (FISAC)**, dédiée à la **modernisation et la revitalisation des commerçants** de la communauté d'agglomération dont le centre-ville de Manosque fait partie. Cette opération a connu un succès à l'échelle de l'agglomération. Cependant, seulement cinq commerces du centre-ville de Manosque ont bénéficié de l'aide à la rénovation et cinq ont

été créés, ce qui est faible par rapport au nombre de locaux commerciaux présents.

2.1 | Socio-démographie

Le centre historique de Manosque est confronté à un réel problème de **dévitilisation** avec une forte baisse de la population ainsi qu'une paupérisation des résidents. Le centre ancien est marqué par une importante présence de populations d'origine étrangère. La majorité des logements est occupée par des **locataires**, notamment des jeunes ménages sans enfants, vivant dans des logements de petite taille. Le centre accueille majoritairement des personnes isolées et de nouveaux arrivants. L'absence de mixité induit, pour les bailleurs sociaux notamment, des problèmes dans la gestion locative de leurs groupes, la stigmatisation de certaines communautés, une forme de repli sur soi. Le Contrat de ville 2015-2020 observe un **taux de chômage** très élevé dans le centre de Manosque, notamment chez les femmes. La **précarité** touche une part importante de la population dont le revenu est composé exclusivement de prestations sociales. Le centre est marqué également par un taux élevé de non scolarisés sans diplôme ainsi que d'emplois précaires. Par ailleurs, l'Education Nationale a classé l'école du centre historique en zone d'éducation prioritaire. Parallèlement aux actions de requalification des logements, le Contrat de ville met l'accent sur la mixité sociale du centre-ville en menant des **actions d'accompagnement des publics « fragiles »**, notamment les personnes isolées, vers une démarche d'accès aux offres culturelles, sportives et de loisirs. Les habitants sont fortement impliqués dans les projets d'amélioration du cadre de vie. Des réflexions sont également menées avec les acteurs économiques en privilégiant celles qui s'ouvrent vers les habitants : événements festifs, réseaux de solidarité et d'échanges...

2.2 | Habitat et logement

La déprise du centre ancien au profit des secteurs périurbains fait que plusieurs îlots se sont dégradés et sont devenus un **parc social de fait**. Le centre ancien représente un dixième du parc de logement de la ville, et une part importante de ces logements est vacante. Face à l'explosion de la vacance dans les années 90, la ville décide de mettre en place une deuxième OPAH en 1996. Les objectifs catégoriels fixés par les conventions n'ont pas été atteints, notamment en ce qui concerne les logements conventionnés. Cela peut s'expliquer en partie par le faible intérêt financier apporté aux propriétaires (faible « rentabilité » pour le conventionnel, travaux trop importants...). Dans les années 2000, au-delà des actions ciblées sur le bâti, la réflexion s'est également portée sur les occupants. Dans le cadre du contrat de politique de la ville, des efforts sont engagés sur les copropriétés anciennes en impliquant plus fortement les habitants. De même, le contrat urbain de cohésion sociale mène des **actions pour répondre au manque de logements pour des publics spécifiques** : jeunes en formation ou ayant un premier emploi, personnes âgées, handicapées...

Un de ses chantiers est aussi le **suivi des copropriétés dégradées**. Les documents d'urbanisme mettent un cadre réglementaire sur l'amélioration de l'habitat du centre ancien de Manosque. Les principaux objectifs du PLH sont de réduire la vacance, lutter contre la précarité énergétique des logements, développer les logements locatifs sociaux dans le parc privé et produire des

logements locatifs sociaux pour répondre à la loi SRU. Le SCOT fixe lui aussi des objectifs de revitalisation et de **reconquête du parc de logements vacants** au sein du noyau historique de Manosque. L'agglomération contribue donc à la rénovation des logements insalubres par des aides incitatives aux propriétaires bailleurs et aux nouveaux occupants locataires ou accédant à la propriété. Par convention avec un organisme HLM, son rôle est aussi de **remettre sur le marché des logements issus de la réhabilitation**.

2.3 | Commerce et activités

Le centre ancien de Manosque est caractérisé par une forte présence de cellules commerciales. 63% des ménages manosquins le fréquentent « de temps en temps », dont 19.000 ménages-clients réguliers (selon le DAC). La zone de chalandise est assez importante, allant au-delà du territoire du SCOT, notamment vers Peyruis et Forcalquier. Toutefois le centre-ville de Manosque est concurrencé par quatre pôles commerciaux périphériques. La fragilité du tissu commercial en centre-ville s'explique aussi par le sous dimensionnement des surfaces de vente ainsi que par une difficulté d'accès aux commerces. Un des grands enjeux est d'orienter le développement de la fonction commerciale sur le centre ancien. Les habitants vont de moins en moins dans le centre pour des achats quotidiens mais plutôt pour des achats occasionnels, Manosque pourrait exploiter cette évolution en **faisant du centre-ville un véritable lieu de « consommation plaisir »**. Le développement commercial doit être accompagné d'une politique de déplacement et de stationnement. En 2016, la Communauté d'agglomération Durance-Luberon-Verdon Agglomération, en partenariat avec l'Etat, mène une opération de **modernisation et de revitalisation des commerces** à travers des subventions aux travaux de rénovation des locaux ou de création de nouveaux commerces, dont cinq ont bénéficié de cette aide dans le centre de Manosque.

2.4 | Accessibilité, transports et déplacement

Le centre ancien de Manosque est peu accessible par la voiture. Le noyau ancien manque de places de stationnement pour les résidents et la clientèle du centre. Cette partie de la ville est souvent saturée à cause de l'automobile. Le contrat de ville moyenne signé dans les années 1970 établissait un programme d'actions : restitution des espaces au piéton (places et boulevards notamment), création de parkings, ainsi qu'un projet de rocade pour mieux irriguer la ville et contenir les flux de transit en dehors des boulevards. Ces éléments ont été repris dans les orientations du PLU qui prévoit la création des radiales pour **raccorder des quartiers entre eux et limiter la circulation au centre-ville**. Il envisage également la création de stationnements dédiés aux résidents et clients des commerces, ainsi que l'organisation des transports collectifs pour accéder aux équipements et services.

2.5 | Urbanité, qualité de vie et espaces publics

La qualité de vie et le traitement des espaces publics du centre-ville sont des thèmes peu abordés dans les documents d'urbanisme. La valorisation des espaces publics se traduit dans le PLU par un programme de **requalification** d'îlots désaffectés (Observantins-Fraternité, la Villette) visant notamment à aérer le bâti. Les opérations menées dans le cadre du Contrat de ville moyenne (aménagement des places, venelles et boulevards dédiés aux

piétons, ouverture au public d'espaces verts dont le parc de Drouille) ainsi que les interventions menées dans le cadre des OPAH pour améliorer le cadre de vie, ravalement des façades et travaux d'intérêt architectural, ont eu peu de conséquence sur l'attractivité et l'amélioration de la qualité de vie du secteur. Le Contrat de cohésion sociale met en évidence un sentiment d'insécurité dans le centre-ville dû à la délinquance. D'autre part, les espaces publics sont peu mis en valeur et manquent de signalisation, ce qui renforce un isolement et une mauvaise image du centre-ville. Le Contrat de ville 2015-2020 en cours oriente ses actions dans le domaine de la **prévention de la délinquance** en prenant en compte l'impact des pratiques de consommation d'alcool et de drogues sur l'espace public. Ces points sont à aborder avec les habitants et dans les actions menées par la politique de la ville (Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, Atelier santé ville, etc.).

2.6 | Equipements

Dans les années 1970, dans un souci de rétablir les liens entre le centre-ville et les extensions périphériques, le contrat de ville moyenne a permis la création d'équipements collectifs, services sociaux et culturels, afin d'animer le centre et de reconquérir des bâtiments anciens de qualité. Des équipements tels que la bibliothèque, l'Agence nationale pour l'emploi - ANPE, la bourse du travail, l'hôtel de ville, le foyer pour les personnes âgées et l'école de musique ont été créés. Toutefois, dans les années 1990, certains équipements importants comme la trésorerie, la Caisse d'allocation familiale (CAF) et la sécurité sociale ont quitté le centre-ville. Le programme d'actions du Contrat urbain de cohésion sociale 2007-2012 cible la redynamisation du centre historique par le **redéploiement des services publics**. Face au constat d'absence de lieu ou d'équipement fédérateur en centre-ville, le contrat de ville 2015-2020 a ciblé comme objectif prioritaire la **création d'espaces fédérateurs et attractifs pour les publics cibles** du centre, en les accompagnant vers une démarche d'accès à l'offre.

2.7 | Dynamiques touristiques

Malgré sa fonction touristique relativement développée (appartenance au parc naturel régional du Luberon, patrimoine architectural et culture...), l'offre en termes d'hébergement touristique en centre ancien est insuffisante. L'ensemble de l'offre hôtelière permet d'accueillir seulement 420 personnes. La faible capacité d'accueil des hôtels est un handicap en termes de gestion et de promotion. Une des orientations du PLU est de **moderniser et redéployer l'hébergement touristique** dans toutes les gammes (du camping à l'hôtel trois étoiles). La demande en hébergement fait apparaître un attrait pour les meublés saisonniers. Aussi, les Gîtes de France développent un concept de « gîtes urbains » localisés en centre-ville qui peuvent répondre à plusieurs types de besoins (villégiature familiale, logement locatif temporaire de personnes en moyens séjours ou de primo-arrivants dans la commune). Cette forme de valorisation du patrimoine bâti ancien doit être toutefois bien gérée afin de ne pas entraîner une concurrence entre fonction résidentielle et fonction touristique.

La ville de Manosque envisage la réalisation d'un musée du Patrimoine Local qui permettrait de rassembler les œuvres et objets d'art disséminés un peu partout dans la ville (chemin de croix, archives de l'hôpital et de la ville, etc.).

La DLVA quant à elle ambitionne dans le SCOT approuvé en 2004, de **mettre en œuvre un tourisme identitaire et durable** à l'échelle de l'agglomération appuyé sur la présence de nombreux monuments classés et inscrits notamment du centre-ville de Manosque.

SYNTHESE ET ENJEUX pour le centre de MANOSQUE :

Aujourd'hui, le centre-ancien de Manosque présente un **niveau de fragilisation élevé**. Malgré son statut de bourg-centre rayonnant, Manosque subit les effets de la périurbanisation qui, depuis plusieurs décennies, ont poussé de nombreux habitants, et notamment des cadres, à habiter dans la périphérie. Conséquence de ce phénomène très largement répandu, le centre-ancien s'est peu à peu dévitalisé. Les taux de vacance résidentielle et commerciale sont donc élevés (20% pour le commerce). Malgré les nombreux projets de revitalisation engagés (la VILLETTE, le TERREAU, politique de travaux, future OPAH...), la volonté affichée de réinvestissement urbain pourrait s'articuler autour de deux grands enjeux.

Comment réorienter la fonction commerciale sur le cœur de ville ?

A Manosque plus qu'ailleurs, la revitalisation du centre-ville est particulière liée à son devenir commercial. Celle-ci passe d'abord par la nécessaire limitation des effets de concurrence centre-périphérie (logique de complémentarité), mais aussi par une évolution de l'offre dans le cœur de ville. Plus précisément, le centre de Manosque pourrait devenir **un véritable lieu de « consommation plaisir »** davantage ciblé sur des achats occasionnels qui sont moins affectés par les phénomènes de concurrence « numérique » et « périphérique ».

Par ailleurs, pour pallier à des prix trop élevés (fonds commerciaux et loyers) et à une offre inadaptée à la demande (surfaces trop petites, trop fragmentées), la restructuration des commerces est un enjeu fondamental. Celle-ci passe notamment par des actions de **préemption commerciale** (pour favoriser le remembrement), en complément d'une taxe sur les locaux vides. Cela permettrait notamment d'attirer des franchises qui demandent un minimum de 300m².

Enfin, en termes d'animation de la ville, un travail reste à mener avec les commerçants (et notamment les restaurateurs) dont les horaires d'ouverture ne sont pas adaptés (vers une charte du commerce ?).

Comment améliorer l'habitabilité et l'urbanité du centre ?

Au regard des difficultés d'intervention sur le patrimoine bâti (tant en termes de réhabilitation que de rénovation), celui-ci s'est peu à peu dégradé. Cela est allé de pair avec un phénomène de **paupérisation** des habitants. A noter, le quartier ANRU – Politique de la ville se situe à proximité du centre.

La **lutte contre l'habitat insalubre** est donc un enjeu majeur comme en témoigne la volonté de mettre en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (étude pré-opérationnelle en cours). Il convient toutefois d'être vigilant car les OPAH (aides pour la réhabilitation en contrepartie d'un prix de location plafonné) peuvent entraîner des effets pervers. En effet, ces opérations d'amélioration de l'habitat se traduisent parfois par un « redécoupage » des logements dans les centres (grands logements transformés en petits logements pour une meilleure rentabilité). Au final, ces petits logements accueillent des personnes seules « précaires » et pas les familles. Cela est d'autant plus vrai que pour les actifs à fort pouvoir d'achat, ces logements ne sont pas attractifs.

Pour aller plus loin, la possibilité de **préempter certains cœurs d'îlots** dégradés dans une logique de dé-densification ou de réhabilitation pourrait être envisagée (Manosque fait partie des 222 villes bénéficiaires du plan gouvernemental « Action cœur de ville », ce qui augure une capacité financière nouvelle).

SYNTHESE

Changer l'image et améliorer le cadre de vie

Revitaliser le centre-ville et son périmètre élargi, à travers des opérations de réhabilitation du parc de logements.

Mettre les habitants au cœur des dispositifs.

Favoriser la qualité et l'attractivité des logements privés et sociaux pour permettre une mixité sociale et les parcours résidentiels.

Changer l'image de la commune en s'appuyant sur son identité, ses spécificités.

Conforter l'offre commerciale de proximité

Revitaliser et moderniser l'appareil commercial du centre-ville.

Lutter contre la vacance commerciale (par préemption, taxation des locaux vides).

Développer le centre-ville en véritable espace de « consommation plaisir », complémentaire aux zones commerciales en périphérie (coopérative de vente directe des produits locaux).

Améliorer l'accès au centre

Aménager les liaisons inter quartiers et limiter la circulation dans le centre.

Installer des parkings dédiés aux résidents et à la clientèle du centre-ville.

Aérer le tissu ancien et organiser l'espace dédié au piéton.

Renforcer la dimension touristique et culturelle

Réaliser des équipements culturels au cœur du centre historique.

Organiser une structure hôtelière et de restauration rapide dans le centre.

Valoriser la qualité urbaine et les espaces publics.

REFERENCES

Institutions et personnes rencontrées

Ville de Manosque : Bernard JEANMET-PERALTA - Maire de Manosque et Président de la Communauté d'Agglomération Durance-Luberon-Verdon Agglomération, Emmanuelle PRADALIER – Adjointe au Maire, Valérie PEISSON – Adjointe au Maire, Jacques BRES – Adjoint au Maire, Bruno AGOSTINI - Directeur du service urbanisme de la Ville de Manosque.

Principaux documents consultés

PLU de Manosque (juillet 2005)

Projet de Programme Local de l'Habitat de DLVA (Décembre 2013)

Révision du Schéma de Cohérence Territorial de DLVA 2017-2035 (juin 2016)

Document d'Aménagement Commercial (décembre 2012)

Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce – Dossier d'accompagnement DLVA (2015)

OPAH/PST DE MANOSQUE, 1996-1999 Bilan définitif (2000)

Actualisation du Plan de Référence du Centre Historique (novembre 2004)

Animation du dispositif d'aide à l'amélioration de l'habitat (bilan 2000)

Contrat de ville moyenne 1975-1978 (1975)

Manosque, convention d'objectifs politique de la ville 1996-1999 (2000)

Contrat de politique de la ville de Manosque 2000-2006 (1999)

Diagnostic préalable au contrat de ville (octobre 2005)

Contrat urbain de cohésion sociale Manosque 2007-2012 (mars 2007)

Contrat de ville 2015-2020 DLVA (novembre 2015)

Le Partenariat entre la Région et les agences d'urbanisme de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Mis en place en 2015 ds le cadre d'une convention triennale, ce partenariat d'une ampleur inédite en France, permet la mutualisation des capacités d'études et d'observation à l'échelle régionale. Relevant soit de la mise en commun d'expertises, soit de productions de données et d'analyses, ces actions couvrent des thèmes variés et transversaux, comme la mobilité, la planification, le développement durable, l'aménagement ou l'économie. L'objectif de ces travaux est de permettre une meilleure coordination des politiques publiques au niveau régional.

